

VILLE DE ST-HUBERT - Budget participatif: 20.000 € pour vos projets!!!



APPEL À PROJETS POUR LES HABITANTS ET LES ASSOCIATIONS DE SAINT-HUBERT !

Comme vous le savez sans doute, la commune a récemment lancé un appel à projets en vue de soutenir des initiatives citoyennes. Les habitants, organisés en groupement, ou les associations locales existantes ont **jusqu'au 3 septembre 2023** inclus pour proposer un projet. **20.000 euros ont été dégagés par la Ville.**

Mais savez-vous que les habitants participeront au choix des projets gagnants ? En effet, dès le mois de novembre, tous les projets recevables seront mis en ligne sur la plateforme numérique de participation citoyenne de la Fondation Rurale de Wallonie – FRW (participation.frw.be).

Chaque habitant pourra déposer les projets de son choix dans son panier virtuel et ainsi voter pour ses projets préférés. Il sera également possible de voter en version papier à la commune.

Ce vote citoyen vaudra pour 50% et sera additionné au vote des membres de la CLDR (Commission locale de développement rural à l'initiative du budget participatif).

Vous souhaitez déposer un projet ?

Vous avez **jusqu'au 3 septembre 2023** inclus pour proposer un projet

**20.000 €
pour vos
projets**

En utilisant la plateforme en ligne :

Rendez-vous sur le site participation.frw.be.

Créez-vous un compte via le bouton « S'inscrire » dans le coin supérieur droit de la page. **La création d'un compte vous prendra moins d'une minute !**

Choisissez la commune de Saint-Hubert dans le menu déroulant « Les consultations » en haut à gauche de la page.

Vous trouverez le formulaire d'inscription, le règlement, les objectifs du PCDR ainsi que la grille d'évaluation dans l'onglet « Déposez vos projet ».

En utilisant un formulaire papier :

Prenez rendez-vous auprès de Bénédicte Pecquet à l'administration communale au 061/26.09.84 pour vous procurer le formulaire d'inscription, le règlement, les objectifs du PCDR ainsi que la grille d'évaluation.

ATTENTION : pour être soumis au vote de la population et de la CLDR, votre projet doit respecter différents critères sinon il sera jugé non recevable. Consultez donc le règlement complet disponible sur la plateforme ou auprès de l'administration communale. Pour vous aider, vous pouvez également consulter la grille d'évaluation des critères en annexe du règlement.

Plus d'infos ?

N'hésitez pas à contacter Bénédicte Pecquet à l'administration communale au 061/26.09.84 (les lundis et mardis).

Des idées de projets ?

Consultez la page internet de la plateforme numérique de participation citoyenne de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) : participation.frw.be (menu déroulant « Les consultations »).